

GUIDE DES VÉTÉRANS ET KATA



Mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

Personnes-ressources	3
Introduction	4
Politique 1 des VK : Autorité du comité sportif	5
Politique 2 des VK : Définition d'un « vétéran »	5
Politique 3 des VK : Définition de « shiai » ou « compétition »	5
Politique 4 des VK : Participation aux évènements internationaux	7
Politique 5 des VK : Avis de sélection	8
Politique 6 des VK : Procédure de demande d'exemption	9
Politique 7 des VK : Indemnisation médicale	9
Politique 8 des VK : Uniformes d'équipe	9
Politique 9 des VK : Commandite des athlètes	9
Autres politiques :	10
Politique canadienne antidopage	
Code d'éthique des entraîneurs	
Politique sur les griefs et les appels	
Politique sur les procédures disciplinaires	
Politique de Judo Canada sur le harcèlement	
Normes et sanctions des tournois de Judo Canada	

PERSONNES RESSOURCES

Judo Canada

Directeur sportif

Andrzej Sadej

andrzej@judocanada.org

Directeur général

Nicolas Gill

n.gill@judocanada.org

Président du comité sportif

Daniel DeAngelis

daniel.deangelis@csp.qc.ca

Introduction

Objet : Ce guide présente les politiques de Judo Canada concernant les tournois des vétérans et de kata. Il incombe aux athlètes et aux entraîneurs de lire et de comprendre ce qu'il contient. Si certaines des politiques ne vous semblent pas claires, veuillez communiquer avec les personnes ressources ci-dessus.

Limites : Certaines politiques peuvent changer de temps à autre. Les changements de politique entrent en vigueur à la date de publication par Judo Canada, à moins d'indication contraire dans l'avis de changement. Le changement est considéré comme « publié » le jour où l'avis de changement est envoyé par le bureau national aux provinces. Les changements de politique seront également publiés sur le site de Judo Canada.

Commentaires :

Si vous avez des recommandations précises concernant les politiques de ce guide, veuillez en faire part par écrit au bureau de Judo Canada. Les commentaires écrits sont le seul moyen d'assurer la circulation totale de vos idées au directeur sportif.

Judokas visés par ce guide :

Les politiques contenues dans ce guide s'appliquent à tous les judokas identifiés comme étant des membres en règle de Judo Canada et de ses associations provinciales/territoriales respectives qui participent aux compétitions identifiées dans ce guide.

Accès aux compétitions internationales :

Judo Canada ne possède pas les ressources nécessaires pour soutenir financièrement les athlètes. Une liste des compétitions « ouvertes » aux athlètes sera publiée sur le site de Judo Canada, ainsi que les critères de sélection et la date limite d'inscription.

Politique 1 des VK Autorité du comité sportif

Il est possible que certaines situations qui ne sont pas abordées dans ce guide se produisent de temps à autre. Le cas échéant, le directeur sportif évaluera les problèmes et consultera le comité sportif et, si nécessaire, émettra des recommandations au directeur général afin de prendre une décision.

Politique 2 des VK Définition d'un « vétéran »

Le guide des vétérans les définit comme

« tout judoka actif de 30 ans et plus ».

Politique 3 des VK Définition de « shiai » ou « compétition »

Le guide des vétérans et kata définit les « shiai » ou « compétitions » comme

« un évènement compétitif pour les vétérans et/ou kata sanctionné par Judo Canada ou l'un de ses corps provincial/territorial, la Fédération internationale de Judo ou ses fédérations nationales membres. »

Les shiai vétérans sont catégorisés selon l'âge et le poids, selon les lignes directrices de la Fédération internationale de judo :

<u>Sexe</u>	<u>Catégories d'âge</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
M1/F1	30-34 ans	-60 kg	-48 kg
M2/F2	35-39 ans	-66 kg	-52 kg
M3/F3	40-44 ans	-73 kg	-57 kg
M4/F4	45-49 ans	-81 kg	-63 kg
M5/F5	50-54 ans	-90 kg	-70 kg
M6/F6	55-59 ans	-100 kg	-78 kg
M7/F7	60-64 ans	+100 kg	+78 kg
M8/F8	65-69 ans	-100 kg	-78 kg
M9/F9	70-74 ans	+100 kg	+78 kg
M10/F10	75-79 ans	-100 kg	-78 kg
M11/F11	80 ans et +	+100 kg	+78 kg

La principale différence entre le judo chez les seniors et les vétérans est le potentiel d'écart par rapport au nombre de compétiteurs par catégories. Chez les vétérans, il y a 11 catégories d'âge et 7 catégories de poids par sexe. Il arrive souvent que les catégories d'âge ou de poids soient regroupées lors de certaines compétitions vétérans en raison du nombre de participants peu élevé, il est donc possible que les catégories utilisées d'un tournoi à l'autre soient différentes.

Pour les championnats canadiens ouverts, Judo Canada n'utilisera que 3 catégories d'âge (moins de 40 ans, 40 à 50 ans, et plus de 50 ans) et 3 catégories de poids pour chaque sexe (Hommes -66 kg, Hommes -81 kg, Hommes +81 kg, Femmes -57 kg, Femmes -70 kg et Femmes +70 kg).

Regroupement ou division des catégories - Lignes directrices

Le directeur de tournoi a l'autorité de déterminer les regroupements ou les divisions des catégories.

Seules les catégories de poids ayant 3 inscriptions ou moins peuvent être combinées.

La division des catégories est permise dans les compétitions qui présentent moins de divisions d'âge et de poids que les normes de la FIJ, à condition que les catégories nouvellement créées comprennent un minimum de 3 participants et qu'elles respectent les règles ci-dessous concernant les différences de poids et d'âge.

Divisions d'âge : les compétiteurs peuvent seulement être combinés avec des adversaires qui n'ont pas plus d'une catégorie d'âge de différence.

Catégories de poids : les compétiteurs peuvent seulement être combinés avec des adversaires qui n'ont pas plus d'une catégorie de poids de différence.

Médailles

Les médailles ne sont remises que si les combats ont eu lieu et que le participant a gagné au moins un combat. L'attribution des médailles est déterminée selon le nombre de compétiteurs dans une catégorie :

Un compétiteur – pas de médaille

Deux compétiteurs – 2 médailles, à condition qu'ils aient chacun gagné un combat

Trois compétiteurs – 3 médailles, à condition qu'ils aient chacun gagné au moins un combat

Quatre compétiteurs – 3 médailles

Cinq compétiteurs – 3 médailles

Six compétiteurs et plus – 4 médailles

Un seul ensemble de médailles sera remis dans une catégorie combinée.

Une « victoire » lors d'un tournoi vétérans est l'avancement sur les feuilles de combat en résultat d'un combat initié (les deux concurrents doivent entrer en contact dans un contexte de combat).

Cela signifie d'un *fusen-gachi* ou un laissez-passer ne sont pas considérés comme des victoires.

Kata :

Un compétiteur peut participer à une ou plusieurs compétitions de kata selon le type de compétition :

Nage-no-kata

Katame-no-kata

Ju-no-kata

Goshin-jutsu

Kime-no-kata

Koshiki-no-kata – *présenté lors de certaines compétitions internationales*

Lors des nationaux ouverts, Judo Canada offre 5 katas, et chaque compétition de kata comprend les divisions senior et junior (U21). Il n'y a pas de division entre les sexes. Les paires féminines, masculines et mixtes sont acceptées.

REMARQUE : Les compétitions internationales sous la juridiction de la FIJ appliquent des critères différents des compétitions domestiques au Canada (p. ex., une seule inscription par compétiteur est autorisée lors des championnats du monde de la FIJ). Les devis techniques des compétitions internationales sont publiés au : <http://www.ijfveterans.com/>

Politique 4 des VK Participation aux événements internationaux

Autorité : Seuls les membres en règle de Judo Canada et de leurs associations provinciales/territoriales respectives sont admissibles à représenter le Canada lors de compétitions internationales de judo.

Judo Canada sélectionnera les membres selon des critères et normes spécifiques qui varient d'une compétition à l'autre.

Judo Canada peut inviter des athlètes à faire une demande pour représenter le Canada lors de certaines compétitions internationales.

L'approbation de Judo Canada n'est pas nécessaire pour les tournois internationaux de clubs ou les échanges de clubs.

Tous les athlètes qui participent à des compétitions et s'entraînent à l'étranger doivent respecter le code de discipline établie par Judo Canada, peu importe la provenance du soutien financier.

Standards : Pour les compétitions sanctionnées par la FIJ, les athlètes doivent avoir participé à au moins l'un des deux derniers championnats canadiens ouverts (à moins d'avoir obtenu une exemption) ou avoir déjà participé à l'édition précédente des championnats du monde de la FIJ.

Sélection : Pour les compétitions sanctionnées par la FIJ, lorsque l'équipe représentant le Canada est limitée, la sélection de Judo Canada sera basée sur les résultats obtenus selon l'ordre de priorité suivant :

1. Résultats lors de la plus récente édition des championnats nationaux ouverts
2. Résultat parmi les 8 meilleurs lors de l'édition actuelle des championnats du monde de la FIJ
3. Résultat parmi les 8 meilleurs lors des éditions précédentes des championnats du monde de la FIJ
4. Résultats parmi les 3 meilleurs lors des championnats de kata de l'UPJ

Application : Judo Canada publiera une liste des compétitions lors desquelles la sélection de Judo Canada est exigée. Les vétérans et les équipes de kata sont invités à appliquer en ligne. L'application en ligne doit être soumise selon les procédures actuelles de Judo Canada.

Financement : Judo Canada n'offre pas de soutien financier aux participants des évènements vétérans et de kata

Procédures : La plupart des évènements internationaux vétérans et de kata permettent les arrangements individuels. Dans de telles circonstances, Judo Canada ne sera pas responsable d'organiser les déplacements et l'hébergement des participants.

Dans les cas lors desquels les arrangements doivent être faits par Judo Canada et pour les athlètes/délégations qui ne sont pas subventionnés par Judo Canada, mais qui voyagent avec Judo Canada, les procédures suivantes s'appliquent :

1. Les participants doivent faire une demande en ligne sur le portail d'inscription de Judo Canada.
2. Judo Canada s'occupera de prendre les arrangements de logistique selon les spécifications des organisateurs de l'évènement.
3. Un dépôt non remboursable de 1000 \$ est demandé lors de l'inscription en ligne.
4. Judo Canada facturera tous les participants pour les dépenses encourues et 50 \$ de frais administratifs.

Politique 5 des VK Avis de sélection

Pour chacune des sélections des évènements internationaux, le bureau national enverra un avis de sélection aux candidats choisis avec les renseignements suivants :

- évènement et catégorie de poids ou compétition de kata;

-
- coûts approximatifs du voyage et de l'hébergement (le cas échéant);
 - dates de voyage, exigences concernant le passeport/visa;
 - dates du camp d'entraînement (le cas échéant); et
 - confirmation de la date limite et montant du dépôt (le cas échéant).

Politique 6 des VK Procédure de demande d'exemption

Une exemption de participation aux championnats nationaux peut être demandée dans des circonstances exceptionnelles et le directeur sportif gèrera ces demandes au cas par cas selon la procédure suivante :

1. La demande doit être présentée aussitôt que le problème se manifeste.
2. La demande doit être présentée par écrit. Elle doit préciser les circonstances et être accompagnée des preuves à l'appui, et le tout doit être envoyé par courriel au bureau de Judo Canada. Les demandes relatives à une blessure doivent être accompagnées d'un certificat médical précisant le type de blessure, la gravité et le temps de rétablissement prévu.

Le directeur sportif, en consultation avec le comité sportif, évaluera toutes les demandes et communiquera sa décision par écrit.

Politique 7 des VK Indemnisation médicale et assurances

Pour tous les évènements sanctionnés par Judo Canada, les athlètes vétérans et de kata doivent compléter et signer un formulaire médical et signer un formulaire de décharge, indemnisation, autorisation et assurance tous risques avant d'obtenir l'autorisation de participer à l'évènement.

Les compétiteurs vétérans et de kata qui participent à des évènements à l'étranger doivent s'assurer d'avoir une assurance médicale et une assurance responsabilité civile adéquates.

Politique 8 des VK Uniforme d'équipe

Les athlètes sélectionnés pour participer à des compétitions internationales majeures auront la possibilité d'acheter un uniforme de l'équipe nationale à un prix avantageux.

Politique 9 des VK Commandite des athlètes

Tout athlète désirant obtenir une commandite pour des biens, des services ou un soutien financier doit d'abord en informer Judo Canada et fournir des copies des documents qui seront utilisés. L'athlète ne doit jamais laisser entendre que la commandite demandée est sollicitée au nom de Judo Canada.

Autres politiques

Politique canadienne antidopage :

<https://cces.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/cces-policy-cadp-2015-v2-f.pdf>

Code d'éthique des entraîneurs :

https://www.coach.ca/files/NCCP_Code_of_Ethics_2016_FR.pdf

Politique sur les griefs et les appels :

http://www.judocanada.org/wp-content/uploads/2018/01/Appeals_Policy_FR_Jan_12_2018.pdf

Politique sur les procédures disciplinaires :

http://www.judocanada.org/wp-content/uploads/2018/03/Complaints_Policy_FR_march_2018.pdf

Politique de Judo Canada sur le harcèlement :

http://www.judocanada.org/wp-content/uploads/2017/03/Harassment_and_discrimination_Policy_march_10_2017_FR.pdf

Normes et sanctions des tournois de Judo Canada :

http://www.judocanada.org/wp-content/uploads/2011/05/SANCTIONING-POLICY_FR-August-2017_FINAL.pdf